



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 9 août 2022, le conseil municipal a adopté le Règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 12290-2022 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 12090-2021 RELATIF AUX PERMIS
ET CERTIFICATS ET À L'ADMINISTRATION DES
RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE
CONSTRUCTION, DANS LE BUT DE MODIFIER LE TARIF
DES CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR LES
POULAILLERS ET AFIN D'AUGMENTER LE COÛT DES
AMENDES LIÉ À L'ABATTAGE D'ARBRES**

QUE ledit Règlement entrera en vigueur selon la loi.

Ce Règlement est déposé au bureau du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Fossambault-sur-le-Lac, ce 10^e jour du mois d'août 2022.

Jacques Arsenault, CRHA
Greffier